

Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

Caisse des Ecoles
VERNOUILLET



BUDGET :
CAISSE DES ECOLES

OBJET :
Convention de
mutualisation DPD -
ELI

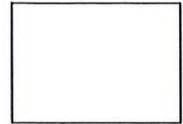
Date de la
Convocation
du Conseil d'Administration
16/01/2023

DG/2023-05

Acte certifié exécutoire après transmission
aux services préfectoraux
Publication ou affichage le
notification le

09/02/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DES ECOLES



L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT-TROIS JANVIER à 16H30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Damien STEPHO, Président de la Caisse des Ecoles.

Présents : Damien Stépho, Karine Bénabi, Nicole Montigny, Josiane Emond
Excusés : Lionel Thomas, Gwenaëlle Thomas, Christophe Thomas, Youssef Lamrini
Assistaient également : Sandrine Harreau, Déborah Gény,

Mme Bénabi a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante le projet d'adhésion à la mission de Délégué à la Protection des Données mutualisé proposé par Eure et Loir Ingénierie.

Eure-et-Loir Ingénierie, créée sous forme d'un Etablissement public administratif, a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du Département qui auront adhéré, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier telle que définie dans les statuts.

Le règlement européen (2016/679/UE) du 27 avril 2016 entré en vigueur le 25 mai 2018 (dit « RGPD ») impose à tout responsable de traitement de désigner un Délégué à la Protection des Données et prévoit également la possibilité de désigner un DPD unique pour plusieurs organismes.

Dans ce cadre, ELI propose aux collectivités une mission de Délégué à la Protection des Données (DPD) mutualisé pour les accompagner dans leur mise en conformité au RGPD.

A ce titre, ELI propose une mission qui recouvre notamment :

- La mise à disposition d'un délégué à la protection des données (DPD),
- La réalisation d'un inventaire des traitements de données de la collectivité,
- La réalisation d'une étude d'impact sur la vie privée, le cas échéant,
- La proposition d'un plan d'action avec des préconisations pour se conformer au RGPD,
- La rédaction du registre des activités de traitement,
- La sensibilisation/formation des élus et des agents,
- L'accompagnement dans le traitement des demandes des administrés en la matière

Les modalités d'exécution de la mission sont fixées par convention.

Il est à noter que l'adhésion sera effective dès validation de l'adhésion de la collectivité auprès du Conseil d'administration.

La Collectivité souhaite pouvoir bénéficier et adhérer à la nouvelle mission proposée par Eure-et-Loir Ingénierie. Il est précisé que le coût de cette mission sera établi forfaitairement selon la strate démographique de la collectivité et que ce coût est susceptible d'être modifié annuellement par le Conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **DECIDE** d'adhérer à Eure-et-Loir Ingénierie pour bénéficier de la mission DPD mutualisé,
- **DESIGNE** ELI, en tant que personne morale, comme Délégué à la Protection des Données de la collectivité et lui mettre les moyens à disposition pour l'exercice de sa mission,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'accompagnement avec ELI et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- **S'ENGAGE** à verser à Eure-et-Loir Ingénierie une cotisation dont le montant est arrêté par le Conseil d'administration,
- **APPROUVER** les statuts d'Eure-et-Loir Ingénierie,
- **DESIGNER** M. STEPHO Damien pour représenter la collectivité à l'Assemblée générale et Mme VIGNY Sabrina sa suppléant(e).

ET ONT SIGNE les membres présents
Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire de séance

Karine Bénabi



Le Président de la Caisse des Ecoles

Damien STEPHO